

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mardi 13 juin 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 juin 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer

Pour : 13

DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD,

Julien THERON

Contre : 0

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Madame Jennifer DEVÈZE

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Présents non votants :

Madame Audrey

BLANQUET

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - allanche - DM N°2 - DE_2023_192

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1500.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	-1500.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023

Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE_2023_192-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 06 JUIL. 2023

publié le 06 JUIL. 2023

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023
Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE_2023_192-DE
A G E D I